



**Conseil communal de Vufflens-la-Ville**  
**Procès-verbal**  
**Séance du mercredi 15 juin 2022**

---

PV 2-2022

## **1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES**

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h30, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité.

En préambule, il adresse ses vives félicitations et ses meilleurs vœux à la famille de M. Marc Zosso pour la venue au monde de Roméo, né le 8 juin 2022. Les membres du Conseil se réjouissent de cette belle nouvelle et l'applaudissent chaleureusement.

Le procès-verbal de la séance est pris Mme Noémie Girard, secrétaire.

### **Quorum**

34 membres présents, 11 membres absents excusés.

*Note : lors du Conseil, il a été annoncé 33 membres présents, 10 membres absents excusés et 2 membres absents non excusés ; toutefois, le premier est arrivé avec quelques minutes de retard et le second s'est excusé immédiatement après la séance.*

### **Ordre du jour et documents**

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 25 mai 2022. Une version « papier » du préavis n° 3/2022 « Rapport de gestion et comptes 2021 » était joint à cet envoi. Les autres documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 2 et 4, procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 et annexes y relatives, proposition de révision du règlement du Fonds Spécial du Conseil – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Le Président annonce avoir reçu une demande de modification de l'ordre du jour de la part de M. Vu Tran, lui proposant de passer le point 11 avant le point 7. En effet, après lecture des rapports des commissions et délégations intercommunales, le Conseiller suppose que certains aspects pourraient mériter des éclaircissements de la part des Municipaux et que le débat général serait plus nourri si ces points étaient relevés avant le rapport de gestion.

L'assemblée accepte cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2022**

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 est accepté à l'unanimité.

M. Hervé Bandini adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

## **3. ASSERMENTATION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUX**

Pour donner suite aux démissions du Conseil communal de M. Mario Ferrari et de Mme Alexandra Rohrer, M. Cédric Boss et Mme Véronique Miano, figurant sur la liste des « viennent ensuite », sont assermentés par le Président et accueillis par acclamation par l'assemblée.

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. Hervé Bandini adresse ses remerciements au Bureau électoral, présidé par Mme Stéphanie Reda, pour la gestion du dépouillement de la votation populaire du 15 mai 2022.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC**

### **SIVA – SEVA (ZI de la Plaine VLV-Aclens)**

Je vous informe avoir été nommé au sein de comité du SIVA et du SEVA en remplacement de M. Olivier Berthoud.

Pour rappel, le SEVA s'occupe de l'entretien de la ZI de la Plaine de Vufflens-la-Ville / Aclens et le SIVA s'occupe des infrastructures. Je vous invite également à prendre un moment pour visiter leurs sites internet.

### **Postulat : Enjeux d'une mobilité sécurisée**

Nous avons débuté l'étape n° 2 du rapport de la commission de sécurité routière que nous avait fourni celle-ci. En collaboration avec la commission, nous allons revenir vers le Conseil communal pour vous proposer diverses solutions afin d'améliorer et sécuriser la situation pour notre population.

Pour rappel, une partie de l'étape 1 de leur rapport est en cours de réalisation. Après discussion avec la commission et les membres du postulat, la Municipalité s'est engagée à répondre le 14 décembre 2022 au postulat déposé lors de la dernière séance de l'année 2021.

### **Enquête publique relative à la démolition des édicules sur la parcelle communale**

Comme vous avez pu le voir, nous avons mis à l'enquête publique la démolition des édicules qui se trouvent sur la parcelle communale 98. Cette enquête fait suite au préavis n°4/2021 du 10 mai 2021 que nous avons soumis au Conseil communal, lequel avait été accepté à l'unanimité.

### **Personnel**

Depuis le 4 avril, nous avons le plaisir de collaborer à nouveau avec M. Zabadio, lequel a été assermenté. Il vient renforcer l'équipe des employés communaux. Il partage son temps entre M. Panchaud à la voirie et M. Batista pour l'entretien des bâtiments communaux. M. Zabadio a été engagé pour une durée de 6 mois à 100%.

D'autre part, nous tenons à remercier notre équipe de l'administration communale pour le précieux travail effectué. Pour le bouclage des comptes, Mme Dominique Nijenhuis et Mme Sandrine Böhlen pour le rapport de gestion.

### **Préavis à venir**

Lors de la séance d'octobre, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- Préavis pour l'arrêté d'imposition pour l'année 2023
- Préavis pour une durabilité : usage du sol sur le territoire communal.

En début de séance, une présentation publique sera faite par la Direction de Bobst sur la formation au sein de leur entreprise.

## **M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL**

Afin de répondre à la demande formulée par un Conseiller lors du Conseil de mars dernier, les travaux de comblement de la décharge de Colliare sur Penthaz relèvent du PAC, soit du plan d'affectation cantonal. Les travaux de comblement ont été mis à l'enquête en automne 2019 et le permis a été accordé le 30.03.2020.

### **Chantier Grand-Rue**

L'avancement est conforme aux prévisions. Les finitions prennent du temps. Il en est de même des travaux de pose de nouveaux tubes de Swisscom demandés tardivement. Néanmoins la réouverture de la route, envisagée pour fin juin, aura lieu comme prévu. Les enrobés seront posés en fin de semaine. Nous remercions les bordiers pour leur compréhension face aux nuisances provoquées. Nous vous informons que les bus ne circuleront pas sur ce secteur avant le 5 juillet, car des travaux chez un privé sont planifiés au niveau de la Grand-Rue entre les jonctions route de Cuvillard et rue de la Poste.

### **Informations récentes des CFF**

Nous avons reçu un courrier des CFF, dont les considérations ont été approuvées par la DGMR. Nous sommes informés que la mise en conformité LHand de la gare est prévue à l'horizon 2027. L'arrêt des trains sera déplacé d'environ 350 mètres en direction de Bussigny. Pour la même date, les CFF ont planifié la construction d'un P+R d'environ 40 places sur l'emplacement actuel de la halte. A cet horizon, les bus disposeront d'un accès à environ 100 mètres de la nouvelle halte. A moyen terme, la desserte ferroviaire à la demi-heure ne sera pas étoffée.

En ce qui concerne le P+R conforme à la stratégie cantonale, laquelle prévoit 78 places sur la parcelle communale 1212, les CFF l'envisagent à l'horizon 2030. Le nouveau débord CFF dans la zone industrielle, pour absorber le trafic actuel de Valorsa ainsi que les chargements de bois et betteraves qui se déroulent à Cossonay, est planifié pour 2026.

Quant à la diagonale, double aiguille qui permettra l'entrée directe dans la zone industrielle depuis le Nord, la mise en service est prévue pour 2024.

### **Changement d'horaire du 11 décembre prochain**

Selon le projet d'horaire 2023, notre population bénéficiera toujours de l'arrêt de deux trains par heure soit aux 06 et 37 en direction du Nord et aux 18 et 50 en direction de la capitale. Les horaires de bus ne sont pas encore connus.

### **Domaine de l'eau**

Un tout ménage informant la population quant à la qualité de l'eau, sera envoyé très prochainement par l'EIEVMV. La teneur en métabolites du chlorothalonil est très légèrement supérieure à la limite fixée de 0,1 microgramme soit 0,1 millionième de gramme par litre d'eau. Un comble, les analyses de laboratoires réputés ne révèlent pas un taux identique d'un échantillon prélevé au même instant. Le Tribunal administratif fédéral a ordonné à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, à la suite du recours du fabricant, de retirer de son site Internet les contenus présentant le chlorothalonil comme « probablement cancérigène » et qualifiant de « pertinents », soit de potentiellement dangereux pour la santé, tous les produits de décomposition. Depuis cette injonction du TAF, les palabres à ce sujet s'estompent.

### **Epuraton**

L'AIEV a signé un contrat de 4 ans avec Romande Energie, pour les plus de 300'000 kWh annuels nécessaires. Ce contrat se termine à la fin de l'année. Le prix était inférieur à 6 c par kWh. Pour le futur, les nouvelles offres de différents fournisseurs, qui varient chaque semaine, se situent autour de 35 c pour 2023, puis un prix légèrement régressif les 3 années suivantes. Cette information démontre toute l'incertitude quant à l'évolution des prix de l'énergie.

### **Cantine Pic&Croc**

Depuis novembre 2020, la cantine scolaire et accueil de l'après-midi Pic&Croc est en possession d'une autorisation d'exploiter de la part de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants). Afin de répondre aux normes et exigences de l'OAJE, les charges communales liées à l'organisation et au bon déroulement de l'accueil se sont accrues. Nous sommes dès lors contraints d'ajuster les tarifs de la cantine Pic & Croc.

A compter de la rentrée scolaire 2022-2023, les tarifs suivants seront appliqués :

- Midi (11h50-14h00) : coût de l'accueil et du repas = CHF 25.-  
dont à déduire subvention de CHF 5.- de l'ASIVenoge  
Coût à charge des parents pour l'accueil et le repas = CHF 20.-
- Après-midi (14h00-15h30 uniquement pour les 1P) : restent inchangés  
Coût à la charge des parents pour l'accueil = CHF 20.-
- Goûter (15h30-17h30): restent inchangés  
Coût à charge des parents pour l'accueil et le goûter = CHF 18.-

Afin de présenter notre structure d'accueil Pic&Croc aux parents des futurs 1P, une réunion d'information a eu lieu le 2 juin 2022 en présence de toute l'équipe éducative. Les inscriptions aux créneaux des lundi et mardi de 14h à 15h30 ayant atteint le seuil des 4 enfants, ceux-ci seront donc ouverts dès la rentrée afin d'accueillir les 1P.

Certains parents demandant également l'ouverture du créneau du mercredi midi, cette possibilité est actuellement à l'étude en fonction des possibilités organisationnelles et du nombre de demandes.

### **ASICoPe**

Lors du dernier Conseil Intercommunal de l'ASICoPe, le directeur M. Borgeaud et trois enseignantes ont présenté le projet LIFT. LIFT permet aux écoles d'enseignement secondaire d'offrir une opportunité pertinente et efficace à certains jeunes afin d'optimiser leur transition vers le monde professionnel. Les jeunes qui participent à un projet local LIFT bénéficient d'une expérience professionnelle, à travers les places de travail hebdomadaire, sur une longue durée. Ils se familiarisent ainsi graduellement au monde du travail et à ses codes, tout en développant des compétences sociales et professionnelles qu'ils pourront faire valoir dans leur recherche de place d'apprentissage.

L'établissement secondaire de Cossonay est donc à la recherche d'entreprises, administrations ou indépendants prêts à accueillir des jeunes entre 13 et 16 ans soit les après-midis, après l'école, soit les mercredis après-midi. Les entreprises accueillantes mettent à disposition leur savoir-faire et leur temps pour des jeunes. Cela leur permet d'initier des collaborations avec la génération future qui représente la relève, d'apprendre à connaître d'éventuels futurs apprentis et d'ancrer leurs valeurs dans une certaine responsabilité sociale et éthique. Si cela vous intéresse et que vous souhaitez participer au projet LIFT, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de l'établissement secondaire de Cossonay.

### **Tour de Romandie**

Comme annoncé précédemment, la dernière étape du Tour de Romandie 2023 partira de la zone de la Plaine à Vufflens-la-Ville le 30 avril 2023. C'est là l'occasion de réunir nos sociétés locales, ainsi que celles de nos villages voisins afin d'organiser une belle journée de fête. Une première séance réunissant les autorités des six communes Venoge 6 (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville) ainsi que des membres du GSL a eu lieu le 18 mai 2022 en vue de constituer le comité d'organisation. Plusieurs postes restent encore à pourvoir : secrétaire, responsable finances, responsable logistique, responsable presse, responsable pub et sponsors et responsable développement durable. Si vous êtes intéressés par l'un de ces

postes ou à participer à cette belle fête sportive, n'hésitez pas à prendre contact avec l'Administration communale.

### **Jubilés**

Le 2 mai, une délégation municipale s'est rendue au domicile de Mme Mirella et M. Adriano Ecoretti pour leur présenter tous leurs vœux pour leurs noces de diamant.

Le 7 juin, une délégation municipale s'est également rendue au domicile de Mme Paulette et M. Raymond Lambelet pour leur présenter tous leurs vœux pour leurs noces d'or.

### **Cours BLS**

Le 25 juin 2022 est programmé un nouveau cours refresh BLS/AED organisé par le SDIS Venoge afin de permettre aux personnes n'ayant pas pu suivre les cours proposés en janvier 2022 de pouvoir renouveler leurs certificats et continuer ainsi à faire partie des first responders.

### **Manifestations**

La Fête nationale sera cette année organisée par la Société de gym féminine de Vufflens-la-Ville le 31 juillet 2022. Un tournoi de pétanque se tiendra à la place de sports dès 15h et le traditionnel repas dès 19h. Les informations ainsi que les bulletins d'inscription se trouvent dans le BIOV.

Après deux ans sans sortie des aînés, nous aurons le plaisir de les retrouver le mardi 6 septembre pour une belle journée festive. Les informations et inscriptions arriveront chez les personnes concernées d'ici quelques semaines.

### **MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Ce trimestre a été dédié en partie à la finalisation du rapport de gestion et au bouclage des comptes.

Bien des questions concernant la cybersécurité avaient été relevées par la commission de gestion et le 25 mars dernier nous avons eu l'opportunité de visiter le Datacenter de Sadies, notre hébergeur, en compagnie de cette dernière. Cette visite, très instructive, a permis de rassurer chacun d'entre nous quant à la protection de nos données. La Commission de gestion a eu le loisir de poser toutes les questions techniques à notre interlocuteur. Olivier Duperrut et moi-même étions également présents et avons pu répondre aux questions plus spécifiques à notre sécurité interne.

Depuis notre dernière rencontre, nous avons encore optimisé notre sécurité en ajoutant un pack de sécurité à notre photocopieur CANON. Ce dernier assure la confidentialité de nos données en sécurisant ce périphérique.

D'autre part, étant membre du CODIR de l'ARASPE (Association Régionale d'Actions Sociales Prilly Echallens) j'ai eu l'opportunité de participer à une matinée d'immersion à l'AAS (l'Agence d'Assurances Sociales) de Prilly. Cette matinée m'a permis de découvrir les activités principales de l'agence, à savoir :

- Aides financières (aide au logement, avances sur pension alimentaire, etc.)
- Prestations complémentaires cantonales pour les familles (il peut s'agir de prestations ponctuelles pour les familles par exemple)
- Prestations complémentaires AVS / AI
- Rentes Pont
- Appui administratif.

Cette demi-journée sera suivie par une deuxième au sein du CSR (Centre Social Régional) la semaine prochaine où j'assisterai à une permanence en compagnie d'une assistante sociale.

Je terminerai par remercier toutes les personnes qui ont participé au Coup de balai. Le parcours a été légèrement modifié car le refuge n'était pas disponible ce jour-là. Nous avons donc profité du site du Marteley pour débiter et terminer cette matinée. Toutes nos équipes ont été très performantes et, comme d'habitude, beaucoup de déchets ont été récupérés le long de la Venoge. Cette matinée s'est terminée par un bon moment de partage autour d'une fondue, bien méritée !

#### **M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL**

##### **Place de jeux du Marteley**

Suite à différentes remarques de citoyens quant aux chiens laissés en liberté à la place de jeux du Marteley, des panneaux ont été posés pour qu'ils soient désormais tenus en laisse. En effet, la Municipalité rappelle que cette place est intergénérationnelle et que de jeunes enfants y jouent, raison pour laquelle les chiens ne doivent pas être laissés sans surveillance et les crottes doivent être ramassées.

D'autre part, je vous informe que le revêtement de la place de jeux va être ou a été changé ces jours si la météo le permet. La fermeture devrait être de 15 jours au maximum.

##### **Routes**

Une campagne de colmatage des fissures sur les trottoirs est planifiée pour ces prochains mois.

## **6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2022 : « CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LES AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU BÂTIMENT POLYVALENT DU MARTELEY »**

##### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

##### **Rapport de la Commission**

Le rapport de la Commission, composée de M. Vu Tran, Président, de Mme Cornelia Gindroz et M. Jean-Claude Bersier, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 8 juin 2022.

Le rapport est lu par M. Vu Tran, Président.

S'agissant d'une dépense hors budget, la Commission des finances a été sollicitée pour étudier l'aspect financier du préavis. Par conséquent, Mme Fanny Falconnet, Présidente, donne lecture du rapport de la COFIN, lequel a été déposé sur l'Intranet du Conseil le 14 juin 2022.

##### **Discussion**

- M. Raymond Lambelet souhaite connaître le(s) aménagement(s) prévu(s) pour éviter que la terrasse du Marteley ne se transforme en pataugeoire les jours de pluie. Faudrait-il fermer une partie de la terrasse ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que des travaux d'endiguement sont prévus pour l'année prochaine. Un préavis à ce sujet sera soumis au Conseil communal.
- M. Raymond Lambelet relève qu'il s'agit là d'une erreur de l'architecte lors de la construction. Y a-t-il encore moyen d'intervenir auprès de lui ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que des problèmes de niveau entre la terrasse et le skatepark se sont posés et que la priorité est d'installer des grilles d'écoulement pour évacuer l'eau. L'idée de fermer la terrasse est plus compliquée, surtout s'il faut la chauffer en période d'utilisation hivernale. Toutefois, la volonté d'agrandir le restaurant pour obtenir une plus grande capacité d'accueil est bien

présente. La Municipalité a d'ailleurs repris contact avec le bureau d'ingénieurs qui s'est occupé du bâtiment du Marteley et qui devra apporter des solutions. Ces propositions viendront dans un préavis futur.

- M. Joseph Vanderweckene estime qu'il s'agit du bon moment pour débiter de tels travaux au regard de l'important bénéfice qui a été dégagé. C'est le moment d'investir !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, confirme qu'il est tout-à-fait d'accord avec l'idée d'apporter des améliorations pour le village dans un futur proche : la Municipalité est d'ailleurs pleine de projets et de préavis qui seront soumis lors des prochaines séances de Conseil. Dans ce cas précis de la terrasse, la problématique n'est pas d'ordre financier, mais technique.
- M. Yves Trottet déclare avoir de la peine à entendre ces propos et souhaite que l'on tire un retour d'expérience de ce qui est présenté aujourd'hui. Il rappelle que la mise à l'enquête a été faite sur la base d'un avant-projet, qui ne traite pas l'ensemble des problèmes – ce que le Conseil avait par ailleurs signalé à la Municipalité. Ce faisant, on a « économisé » CHF 30'000.- de projet ; on n'a donc plus le pouvoir de se retourner. Le Conseiller ne désire pas rembobiner le passé, mais rendre la Municipalité attentive au fait que des phases SIA sont préconisées par les ingénieurs-architectes : l'avant-projet, le projet et la mise à l'enquête. Pour des aménagements futurs, il est fondamental de ne sauter aucune de ces étapes. Ayant la volonté d'aller de l'avant, le Conseiller précise néanmoins qu'il ne s'opposera pas au présent préavis.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rétorque que, même en passant par toutes ces étapes, il y a des erreurs à la fin.
- M. Hervé Bandini, Président, suggère de se tourner vers l'avenir et de ne pas ressasser les discussions passées. On a probablement tous appris de ces expériences.
- M. Jérémy Maillefer prie la Municipalité de prendre note que les portes existantes soient automatisées au même titre que le futur sas d'entrée pour le restaurant et l'épicerie.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que l'AVACAH va se pencher sur le dossier.
- M. Samuel Berthoud souhaite connaître l'emplacement exact du « coin bureau » sis à la Grande salle pour les réunions confidentielles entre les parents et la responsable de la garderie.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui précise qu'il s'agit du bureau qui se trouve en bas, du côté des vestiaires. N'étant pas utilisé, il sera disponible en tout temps.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède au vote.

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE**

- Vu le préavis municipal n° 2/2022 du 9 mai 2022 ;
- Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 70'000.00, destiné à des aménagements complémentaires pour le bâtiment polyvalent du Marteley ;
2. D'autoriser le financement des aménagements complémentaires pour le bâtiment polyvalent du Marteley par la trésorerie courante ;
3. D'amortir le crédit d'investissement par un prélèvement unique du fonds de réserve 9282.13 « Fonds de rénovation immeubles ».

Le préavis n° 2/2022 est accepté à la majorité par 29 voix pour et 4 abstentions.



## 7. POINT DE SITUATION DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES CHARGÉES D'INFORMER LE CONSEIL COMMUNAL SUR LES ACTIVITÉS DESDITES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Les cinq rapports, annexés au présent procès-verbal, sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- Mme Marie-Laure Lüscher pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO)
- Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
- M. Jean-Claude Stucky pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)
- M. Michel Equey l'Association Intercommunale de la Piscine de Chavannes (ASPIC)
- M. Yves Trottet pour l'Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environ (AIEV)

N'ayant pas été sollicité durant l'année 2021-2022, la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes n'a pas fait de rapport.

### Discussion

- Mme Armelle Saunier souhaite savoir si les travaux complémentaires liés à la terrasse de la piscine intercommunale des Chavannes sont compris dans le crédit d'investissement de CHF 12'255'000.-.
- M. Michel Equey le lui confirme, en précisant que les comptes ne sont toutefois pas encore bouclés.
- Lors de la lecture du rapport de l'AIEV, M. Yves Trottet informe l'assemblée avoir fait un rapide calcul « sur le coin de la table » par rapport au coût de l'énergie : *grosso modo*, cela devrait correspondre à CHF 250'000.- de plus, un chiffre qu'il ne faut toutefois pas graver dans le marbre, mais qui paraît raisonnable. Les CHF 700'000.- mentionnés dans le rapport pourraient donc passer à un million.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, précise que les taxes de l'énergie ne sont pas uniquement composées du prix de l'énergie vendue, mais qu'il faut y ajouter, par exemple, des taxes de transport national ; le « calcul sur le coin de la table » effectué par M. Trottet est donc à prendre avec des pincettes. Il souhaite également apporter une correction sur ce qui a été dit : les communes ne bénéficient pas chacune d'un membre au sein du Comité de direction de l'AIEV. En effet, actuellement, seuls trois membres du Codir sur cinq sont issus de municipalités. Les statuts prévoient cinq personnes, mais qui ne sont pas nécessairement des Municipaux.
- Mme Armelle Saunier souhaite des informations supplémentaires concernant les enjeux liés à la nitrification. Est-on proche des normes légales ?
- M. Yves Trottet lui répond qu'il n'a pas les chiffres précis sous les yeux, mais qu'ils pourront être communiqués.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, informe que l'on peut épurer jusqu'à 10-12'000 habitants et que les chiffres communiqués étaient de 7'000 rejets ; dans l'ensemble, nous sommes donc très conformes. Il y a parfois les nitrites qui engendrent quelques soucis, mais les dépassements sont rares. M. Gruaz précise encore que le débit de la Venoge étant suffisant, nous ne sommes pas contraints, actuellement, de traiter les micropolluants.
- M. Gilbert Cavedon demande si la taxe d'épuration que nous payons pour nos eaux profite à la STEP. Est-ce bénéficiaire ou déficitaire ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que si l'on considère le volume d'eau consommé à Vufflens-la-Ville, on constate que la taxe d'épuration à l'équivalent-habitant est légèrement inférieure aux CHF 2.- par m<sup>3</sup> que les villageois payent actuellement.
- M. Gilbert Cavedon relève qu'il est possible qu'il y ait une augmentation dans un futur proche étant donné la hausse du prix de l'énergie.

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui confirme qu'il est possible que la taxe par équivalent-habitant soit augmentée, mais pas dans une proportion très importante.
- M. Raymond Lambelet souligne que si l'électricité augmente de cinq fois, cela représente un montant de CHF 250'000.- qui est un bel investissement à mettre dans une autre énergie. Il prie donc le comité de l'AIEV d'y réfléchir sérieusement et rapidement.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui confirme que la question de l'installation de panneaux photovoltaïques est déjà étudiée.
- M. Hervé Bandini, Président, remercie les intervenants et se dit persuadé que les délégués des diverses commissions seront preneurs de ces idées et suggestions.
- M. Cédric Boss ne comprend pas bien le rapport entre l'épuration des eaux et les panneaux photovoltaïques, étant donné que l'épuration des eaux peut produire sa propre énergie. Si le coût de l'énergie devait augmenter significativement, ce serait notamment dû au fait que le pétrole serait monté aux fraises. Il revient sur les propos de M. Trottet en soulignant qu'il faudrait expliquer pourquoi cela va autant augmenter. Car, d'après ce qu'il a compris, on parle d'un montant qui passe du simple au double.
- M. Hervé Bandini, Président, rappelle que ces impacts financiers font justement l'objet de présentations dans les comités et à nos délégués, qu'ils soient issus du Conseil communal et/ou de la Municipalité. Ces informations remontent ensuite jusqu'à nous lors de l'élaboration des budgets et comptes pour connaître l'impact sur notre village. Le but de ces points de situation n'est pas de suppléer aux comités ou aux personnes en place, mais d'avoir un retour sur ces informations.
- M. Yves Trottet déclare se mettre volontiers à disposition de M. Boss pour une discussion bilatérale après la séance.
- M. Hervé Bandini, Président, adresse ses remerciements à celles et ceux qui participent aux délégations intercommunales et qui consacrent temps, énergie et compétence pour notre commune. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion.

## **8. PRÉAVIS N° 3/2022 : « RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2021 »**

### **Préavis municipal**

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### **Rapport de la Commission de gestion**

Le rapport de la Commission de gestion, composée de M. Samuel Berthoud, Président, de Mme Alexandra Rohrer et MM. Guillaume de Buren, Laurent Corbaz, Marco Grilli, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 5 juin 2022.

Le Président propose d'ouvrir d'abord la discussion sur le rapport de gestion, puis, dans un deuxième temps, d'examiner les comptes chapitre par chapitre, et finalement, de procéder au vote.

Il cède la parole à M. Samuel Berthoud qui présente les principaux points à relever. En effet, le rapport n'est pas lu en plénum, car il a été transmis aux Conseillers le 5 juin 2022, soit dans le délai légal de transmission de minimum dix jours, via Intranet.

M. Berthoud adresse tout d'abord ses sincères remerciements aux membres de la Municipalité, à la secrétaire municipale, Mme Sandrine Böhlen, et à la boursière, Mme Dominique Nijenhuis, pour la qualité de leurs échanges et l'esprit de collaboration qui a régné durant l'exercice. Il relève que le travail s'est fait sereinement, que la COGEST a toujours pu obtenir les réponses à ses questions ainsi que les documents nécessaires à l'étude de la gestion communale 2021. Cette année, la COGEST s'est rencontrée à six reprises

et a mené une réflexion large sur le travail de la commission afin de pérenniser et d'uniformiser ses pratiques, notamment sur la structure du rapport. L'idée est d'avoir des enjeux identifiés et des recommandations, à l'endroit de la Municipalité et du bureau du Conseil. La COGEST a pu compter sur le soutien et l'accompagnement de la COFIN lors de la révision des comptes ; que ses membres en soient ici remerciés. A ce propos, M. Berthoud se réjouit que le projet de révision du règlement du Conseil communal permette de séparer/clarifier le cahier des charges entre COGEST et COFIN. Il précise encore que Mme Alexandra Rohrer, démissionnaire au 31 mai 2022, a néanmoins signé le présent rapport : elle a en effet participé à toute la période de travail de la COGEST – ce point a été approuvé par les membres de la commission ainsi que par le Président du Conseil.

M. Samuel Berthoud rappelle que, dans son rapport, la COGEST a proposé d'amender les conclusions du préavis n° 3/2022. Il faut toutefois distinguer les prestations de SADIES – qui ne sont pas remises en question – et le lien juridique. En effet, bien que la forme présentée dans les annexes du rapport soit juridiquement valable, elle semble peu conventionnelle ; ce qui a été relevé lors de la discussion avec M. Marc Bullo, technicien support système et réseau chez SADIES, qui a affirmé que ce n'était pas le contrat-type de l'entreprise. M. Berthoud tient à souligner que l'idée de l'amendement n'est pas un signe de défiance envers la Municipalité, mais une volonté de l'accompagner, de la protéger, particulièrement sur les responsabilités en cas de cyberattaque qui devraient être, de l'avis de la COGEST, mieux distinguées dans le contrat.

## Discussion

- M. Joseph Vanderweckene relève que, si le contrat avec SADIES n'est pas encore finalisé, il ne faut pas nécessairement amender le préavis et ses conclusions ; il suffit en effet que la Municipalité tienne compte des observations de la COGEST et les intègre dans les conditions du contrat. Si toutefois le contrat est définitif dans sa forme, alors le Conseiller déclare comprendre l'amendement.
- M. Samuel Berthoud lui répond que, d'après la réponse de M. Emilien Schmittler, responsable clientèle pour la Commune, il lui semble qu'il s'agit du contrat définitif.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, et M. Olivier Duperrut, Syndic, confirment qu'il s'agit d'une offre datée et signée avec SADIES.
- M. Joseph Vanderweckene souligne que le document annexé au rapport de la COGEST est une offre, signée, qui présente le prix des différentes prestations. Ce n'est pas le contrat. Selon lui, il est fondamental de prévoir un avenant au contrat stipulant quelles prestations sont fournies en cas de cyberattaque.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que la remarque est judicieuse. Que le préavis soit amendé ou pas par le Conseil, la Municipalité va tenir compte de cette proposition et faire établir un contrat en bonne et due forme.
- M. Joseph Vanderweckene précise que le but était de ne pas compliquer le procédé.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que ce sera au Conseil de décider s'il fait confiance, ou pas, à la Municipalité pour mettre à jour le contrat.
- M. Hervé Bandini, Président, intervient en soulignant qu'il s'agit davantage d'une question de forme que de confiance.
- M. Joseph Vanderweckene partage l'avis de la COGEST concernant la mise à jour des compétences respectives des COFIN/COGEST. Cela étant dit, il lui paraît étrange que le rapport de la COGEST mentionne que les comptes sont bénéficiaires de CHF 25'697.91 (p. 15). C'est, à son avis, un peu court : en effet, si on observe les comptes de fonctionnement (rapport de gestion, p. 51), on constate que les renforcements des attributions aux fonds de réserve sont de CHF 500'000.- pour la rénovation des routes, CHF 200'000.- pour l'égalisation du résultat, CHF 150'000.- pour la rénovation des immeubles et encore CHF 50'000.- pour le fonds de renouvellement et rénovation. Si on additionne le tout, on est au-delà du million de bénéfice. Au fond, le bénéfice de la Commune n'est donc pas de CHF 25'697.91, mais bien d'un montant au-delà du million. Quand le Conseiller voit la différence entre une marge brute d'autofinancement budgétée de CHF – 500'000.- et qu'elle se révèle être finalement de CHF + 1,4 million, cela signifie qu'au niveau du budget il y a une différence de 2

millions. M. Vanderweckene plaisante en déclarant que la Municipalité est donc meilleure pour gérer le courant que pour établir un budget. Plaisanterie mise à part, cette manière de calculer n'est pas anodine : en effet, on aurait intérêt à être beaucoup plus précis dans l'appréciation du budget, car il ne faut pas oublier que les décisions que les autorités sont amenées à prendre se fondent sur le budget... et pas sur les comptes ! L'exemple du Marteley est, à cet égard, parlant : il a fallu faire au plus juste au niveau des coûts, parce qu'on était déficitaire au niveau du budget. On est donc amené à prendre des décisions qui ne sont peut-être pas les bonnes. Le Conseiller insiste fortement sur ce point : il faut faire attention à comment on construit son budget en essayant d'être le plus proche possible de la réalité, sans être trop optimiste, mais sans être trop pessimiste, comme on a toujours tendance à l'être.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, entend bien cette remarque. Il lui semble qu'à chaque bouclage de comptes, les mêmes discussions ressortent. Et la réponse est à la même à chaque fois : les retours de la péréquation qui restent toujours très difficiles à estimer. On a, effet, plus d'un million de retours de péréquation.
- M. Joseph Vanderweckene rétorque que les écarts ne sont pas ceux-là. On sait que la façon de compter la péréquation aujourd'hui est beaucoup plus proche de la réalité que ce qu'elle était : il existe des outils pour le faire, plus précis qu'à l'époque.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, déclare que ce qui est porté au budget, ce sont les montants fournis par le Canton qui sont basés sur deux ans en arrière, comme résultat des impôts de deux ans en arrière.
- M. Joseph Vanderweckene souligne que le Canton transmet le coût de la péréquation, mais pas ce que la Commune va retoucher de la péréquation.
- Mme Dominique Nijenhuis, boursière, confirme que ce que la Commune retouche de la péréquation, c'est la différence entre les acomptes et la réalité. Mais ce montant n'est pas connu au moment de l'élaboration du budget. Mme Nijenhuis précise calculer ce montant personnellement à côté, mais il n'en est pas tenu compte dans le budget. C'est en effet très risqué d'en tenir compte dans le budget en raison des très grands écarts avec les entrées des impôts. La fiduciaire déconseille d'ailleurs de le faire.
- M. Joseph Vanderweckene constate que la boursière arrive à une approximation. Or, entre une approximation où on prend une marge de sécurité et zéro, il y a un écart important. Le Conseiller estime donc que c'est n'est pas tout-à-fait correct. Que la Municipalité ait une approche, et qu'en fonction de cette approche, la prudence dicte de prendre une marge de sécurité, c'est parfait. Mais le fait de noter zéro, cela fausse vraiment le propos et, à ce moment-là, les discussions et les décisions que les autorités seront amenées à prendre seront faussées.
- M. Vu Tran relève un point manquant, selon lui, lié aux prestations de SADIES : la fourniture d'électricité. Certains centres de données possèdent en effet deux fournisseurs d'électricité, le fournisseur et un convertisseur sur batterie. Ce point a-t-il été abordé pour SADIES ? Car M. Tran n'en a pas trouvé trace dans le rapport de gestion.
- M. Samuel Berthoud lui répond qu'il n'y a pas de convertisseur sur batterie, mais une sécurité sur batterie qui dure 90 minutes au cas où une coupure de courant aurait lieu. Les sauvegardes journalières se font sur le site principal à Bussigny ainsi que sur un autre site dans la région genevoise.
- M. Vu Tran déclare avoir écouté attentivement les remarques de son collègue M. Vanderweckene et l'en remercie. Il y a, au sein du Conseil communal, des experts dans certaines matières. Lors d'un prochain travail, n'est-il pas plus constructif de recourir aux compétences et à l'expérience de ces experts ?
- M. Hervé Bandini, Président, entend bien cette remarque. Confier des choses sérieuses aux experts est en général assez dangereux... Plaisanterie mise à part, les personnes qui sont chargées d'étudier les documents sont, outre les membres de l'exécutif qui sont des professionnels, les Conseillers et les Conseillères ! Le Président pense que le mixte des commissions a, jusqu'à présent, permis d'avoir des personnes expertes et des personnes qui le sont moins, mais qui mettent le doigt sur le point sur lequel il ne faut pas passer comme chat sur braise. Le Président ne remet donc pas cet aspect-là en question en soulignant qu'il s'agit justement de la responsabilité des Conseillers communaux et Conseillères communales.

- S'il déclare apprécier les compétences de Mme Nijenhuis, boursière, M. René Parrat souhaiterait entendre Mme la Municipale des finances quand il y a des questions posées sur les sujets d'ordre financier. Quitte à demander à passer la parole par l'autorité politique au cadre qui en est responsable. C'est important pour la cohérence d'un système, sans toutefois mettre en doute les compétences de Mme la boursière ni celles de l'élue. Nous sommes dans un parlement et nous nous devons de respecter ce fonctionnement – ce qui rejoint d'ailleurs les propos tenus plus haut par M. le Président. M. Parrat souhaite aborder trois points : le premier se rattache aux délégations générales de compétences accordées à la Municipalité dans différents domaines (acquisition d'immeubles, autorisation de déplacement, autorisation de plaider, etc.). Le rapport de gestion ne présente malheureusement pas l'usage qui est fait (ou pas) de ces autorisations. Une lecture attentive du document montre seulement qu'une autorisation générale n'a pas été utilisée, celle pour l'acquisition d'immeubles ou la vente, en l'occurrence pour la parcelle dédiée aux CFF. La question du Conseiller est donc la suivante : la Municipalité a-t-elle fait usage de l'une ou l'autre de ces autorisations dans l'exercice 2021 ? Il souhaiterait que, dans les prochains rapports de gestion, il soit indiqué l'usage qui est fait (ou pas) de ces autorisations. « Déléguer, contrôler, corriger : c'est un vieux pépé qui parle... » conclut-il.
- M. Hervé Bandini, Président, rétorque qu'il s'agit plutôt de l'expérience qui parle !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que la Municipalité n'a pas fait usage de délégations de compétences en 2021. Le bâtiment des CFF est prévu pour 2022 et la Municipalité pas encore reçu d'argent. M. le Syndic prend bonne note de ce point intéressant à relever dans les prochains rapports de gestion et remercie M. Parrat pour cette suggestion.
- Le deuxième point soulevé par M. René Parrat concerne les deux sites pollués présents sur le territoire communal, figurant sur le site internet de l'Etat de Vaud : La Réverule et en Farraz. Compte tenu de l'évolution « technique » de la Commune et des paramètres polluants de la société en général, il suggère qu'une rubrique soit ajoutée dans le rapport de gestion sur les informations que la Municipalité détient de l'Etat quant à la surveillance de ces sites. Ceux-ci auront, dans le futur, des incidences pour la Commune (trafic, etc.). Le troisième élément se rapporte au rapport de la COGEST, p. 14, question 21-21 : suite à la présentation Orllati du projet de la gravière en mars 2022, le Syndic avait exprimé clairement que la présentation serait déposée sur le site internet de la Commune. Or, le Conseiller a beau eu se creuser les yeux, il n'a pas encore vu ce document... Etant donné que cette présentation était publique, pourquoi un tel document ne l'est-il pas ? Y a-t-il une raison, des accords de confidentialité ? Pourquoi empêcher la diffusion de cette information alors que cette dernière était bien partie ? Il s'est aussi posé la question quant à un accord qui n'aurait pas été donné : puisque la Municipalité a en main un permis de recherche en surface (PRSU), cela signifie qu'un futur exploitant est autorisé à aller investiguer sur les terrains supposés possibles d'être exploités ; dans ce cas-là, mais il faudrait le lui préciser, M. Parrat pense que les propriétaires vont donner leur accord écrit. Etant donné que, pour le permis d'exploiter, l'accord du propriétaire foncier est de toute façon exigé.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répond que l'absence de la présentation Orllati sur le site internet de la Commune est un oubli de la part de la Municipalité. Cela sera rectifié rapidement. Il précise que le site est régulièrement tenu à jour, que le nombre de visites a augmenté : la population apprécie la Une, par exemple.
- M. Samuel Berthoud rebondit sur la deuxième question de M. Parrat concernant la zone polluée en Farraz. La COGEST l'a présenté dans les « Enjeux identifiés » à la page 17 de son rapport. Pour le moment, c'est le Canton qui est en charge de ce site, mais, et il rejoint son collègue sur ce point, il pourrait en effet être intéressant d'en connaître le suivi.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, sait que le Canton a effectivement autorisé Orllati à effectuer des sondages sur tout un secteur.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que ces sondages ne concernaient pas le gravier, mais une recherche de gaz de schiste. C'est une question hydrologique, ce n'est pas lié à la gravière. Pour la gravière, les demandes cantonales n'ont même pas été faites, on en est toujours à l'état embryonnaire du projet.
- « Affaire réglée » déclare alors M. René Parrat.

- M. Ludovic Jaugey souhaite revenir sur la discussion autour du budget. Il rappelle qu'il y a, à la base, un rapport qui est établi par les autorités et la boursière, dont il salue le détail très complet des informations et la progression qui a été faite par rapport aux années précédentes. En termes de prudence autour des constructions budgétaires, ce sont des éléments qui ont été discutés, non seulement dans les constructions budgétaires, mais également dans les restitutions. Il faut relever – et saluer – que ces choix de prudence ont été discutés et que les écarts non pris en compte, évoqués plus haut, sont souvent mis en commentaire dans les constructions budgétaires. Il rappelle qu'en 2021, le Conseil a approuvé le budget et son degré de prudence. Et n'oublions pas que cette année-là, nous étions dans une situation extrêmement complexe en termes de construction budgétaire. Ce qui est d'ailleurs mentionné dans le rapport de la COGEST qui parle d'une situation particulière due aux impôts, par rapport, non seulement aux impôts attendus, mais aussi pour les effets sur la péréquation. Il est vrai que les écarts sont énormes, mais cela permet aussi d'avoir des ressources importantes. M. Jaugey aime à croire que la prudence a cette vertu, peut-être, de favoriser des mouvements au niveau de l'arrêté d'imposition, parce qu'on a des variations qui pourraient être assez importantes d'une année à l'autre, et avoir des réserves qui nous permettent de travailler sur des projets futurs.
- M. Hervé Bandini, Président, le remercie pour ces compléments. Il ne souhaite pas ouvrir la discussion sur l'élaboration du budget aujourd'hui, mais propose de rester focalisé sur le rapport de gestion.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, souligne que, sur le budget, il était fait mention du fait que l'on pouvait avoir une correction en notre faveur de CHF 600'000.- et 950'000.- par rapport à la péréquation.
- M. Hervé Bandini, Président, répète que cette discussion sera reprise au moment de l'élaboration du prochain budget.
- M. Joseph Vanderweckene souligne que son intervention portait d'abord sur le rapport de gestion et sur les comptes. Compte tenu des résultats, on a pu constater qu'il y a passablement de liquidités sur les comptes. A-t-on payé des intérêts négatifs ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, le confirme.
- M. Joseph Vanderweckene demande s'il n'y a pas moyen de l'éviter. Il y a des accords que l'on peut passer avec les banques afin de négocier des plafonds. Ou transférer certains fonds auprès d'autres banques qui ne prennent pas d'intérêts négatifs au premier franc.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, l'informe que la Municipalité procède ainsi.
- M. Joseph Vanderweckene apprécierait de savoir quel montant a été payé. C'est de l'ordre du détail, mais il souhaitait attirer l'attention de la Municipalité sur ce point. Par ailleurs, le Conseiller souhaiterait obtenir les recommandations faites par le réviseur des comptes.
- M. Hervé Bandini, Président, précise que le rapport de révision de Fiprom figure dans le rapport de gestion.
- M. Joseph Vanderweckene parle du deuxième rapport, plus complet, comprenant les recommandations faites par la fiduciaire. Il serait bon que le Conseil communal soit au courant de ces recommandations.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe qu'il n'y avait pas de recommandation.
- M. Samuel Berthoud confirme que la COGEST a reçu ledit document et qu'il ne contenait effectivement aucune recommandation.
- Pour un prochain exercice, M. Hervé Bandini, Président, suggère à la Municipalité de faire figurer les recommandations dans le rapport de gestion et, s'il devait ne pas y en avoir, de le signaler.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, informe M. Vanderweckene que les intérêts négatifs s'élèvent à CHF 1'500.-.
- Mme Armelle Saunier rappelle que la révision effectuée par Fiprom n'est pas une révision complète des comptes, mais bien une révision succincte. Il ne s'agit pas d'un audit approfondi, il n'est donc pas exprimé d'opinion d'audit.
- M. Michel Equey s'inquiète que l'accès par le Nord de la zone industrielle soumis à enquête publique (p. 14 du rapport de gestion) ne favorise de nouveaux records de vitesse de motos, etc.

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit de mise à l'enquête pour la diagonale permettant l'entrée des trains sur la voie de tiroir depuis le Nord. Cet accès ne concerne donc pas les véhicules motorisés.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et propose alors de passer à l'examen des comptes.

Les comptes 2021 sont passés en revue chapitre par chapitre, mais ne suscitent aucun commentaire. Le Président adresse ses remerciements à la Municipalité, ainsi qu'à la boursière, pour l'excellent travail qui a été réalisé.

Avant de passer au vote, M. Hervé Bandini rappelle que la Commission de gestion a proposé d'amender le préavis n° 3/2022 et lui demande si elle maintient cet amendement. M. Samuel Berthoud, président de la COGEST, le confirme. Une discussion s'ouvre alors.

### Discussion

- M. René Parrat annonce avoir un doute sur ce procédé, car il s'agit d'un travail d'exécutif. Le Conseil communal approuve la gestion, mais ne peut pas émettre de réserves. Il lui semble que le débat a été clair et que la Municipalité va prendre les choses en main concernant le contrat avec SADIÉS. Le Conseiller se dit mal à l'aise, dans le cadre d'une gestion, de faire une réserve, un amendement, pour un travail qui est exclusivement de compétence municipale. Il pense personnellement que le Conseil ne devrait pas voter un amendement au rapport de gestion en l'état suffisant des informations obtenues. Ce n'est pas approprié, déclare-t-il.
- M. Samuel Berthoud demande une brève interruption de séance afin que les membres de la COGEST puissent se concerter librement.
- A la reprise des débats, M. Hervé Bandini, Président, cède la parole à M. Samuel Berthoud qui, après discussion avec ses collègues, déclare que l'on est effectivement à la frontière entre le travail de la gestion dont on doit donner décharge à la Municipalité, et qui en prend la responsabilité en donnant décharge, ainsi qu'à la limite de la cogestion avec la Municipalité : il s'agit donc d'une zone très grise. Les membres de la COGEST se sont accordés sur l'abandon de l'amendement, mais en ajoutant une note au procès-verbal indiquant que la COGEST a signalé, dans son rapport, l'importante lacune du contrat passé avec SADIÉS concernant la prestation « DAAS » et que la COGEST se réserve le droit de ne pas être tenue pour responsable si les démarches de rectification ne devaient pas être faites dans un délai raisonnable.
- M. Hervé Bandini, Président, souligne que les discussions étant toutes protocolées, ce point, de fait, ne tombera pas dans l'oubli. Il annonce que l'amendement est, sous cette condition, retiré. On en revient donc aux conclusions initiales du préavis.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, adresse ses remerciements à la COGEST pour ce geste fort apprécié. Il est vrai qu'il s'agit effectivement d'une zone grise, car certains documents, qui sont transmis à la COGEST, ne devraient pas forcément être partagés. La Municipalité n'a rien à cacher, mais ce qui peut être expliqué, ne doit pas nécessairement être transmis sous la forme physique. Il déclare que la COGEST pourra revenir vers la Municipalité vérifier que l'exécutif ait agi correctement.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, clôt la discussion et procède alors au vote.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 3/2022 des 28 mars et 25 avril 2022 ;
- Oui le rapport de la Commission de gestion – accompagnée de la Commission des finances pour la partie comptes 2021 – chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE

1. D'adopter le rapport de gestion 2021 de la Municipalité ;
2. D'approuver l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 25'697.91 au capital, qui s'élève après cette opération à CHF 192'685.80 ;
3. D'adopter les comptes communaux pour 2021, soit la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021 tels que présentés ;
4. De donner décharge à la Municipalité, à la boursière ainsi qu'aux Commission de gestion et Commission des finances de ce mandat.

Le préavis n° 3/2022 est accepté à la majorité par 31 voix pour et 2 abstentions.

## 9. PRÉAVIS N° 4/2022 : « CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET 2022 POUR UNE ÉTUDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DES AMÉLIORATIONS FONCIÈRES (AF) – ETAPES I ET II »

### Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

### Rapport de la Commission

Le rapport de la Commission, composée de M. Thierry Marchon, Président, de Mme Alienor Llona et M. Gilbert Cavedon, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 13 juin 2022.

Le rapport est lu par M. Thierry Marchon, Président.

S'agissant d'une dépense hors budget, la Commission des finances a été sollicitée pour étudier l'aspect financier du préavis. Par conséquent, Mme Fanny Falconnet, Présidente, donne lecture du rapport de la COFIN, lequel a été déposé sur l'Intranet du Conseil le 14 juin 2022.

### Discussion

- M. Guillaume de Buren souhaite connaître ce que l'élargissement des chemins de 2m50 à 3m représente par rapport à l'entrée sur la surface agricole. Autre chose, lorsque le revêtement est en béton, que se passe-t-il quand on rajouter 50 cm, est-ce que tout est détruit, évacué et déchargé ? Est-ce qu'on recrée un sol en ciment ou est-ce qu'on complète ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que l'élargissement des chemins ne sera pas pris sur le terrain agricole, mais sur les banquettes qui font déjà 2m50 (il sera pris 20-25 cm de chaque côté). D'autre part, il imagine que ce qui sera enlevé sera recyclé. Les chemins goudronnés seront passés en béton.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que ces chemins agricoles AF ont été faits sans fondements, sans encaissements. Ils ont été construits sur d'anciens marais et sont aujourd'hui défectueux. Il s'agit donc d'une réfection complète des chemins AF. Le fait de passer ces chemins à 3m est, par ailleurs, une recommandation de la Confédération.



- M. René Parrat relève que l'on parle ici des surfaces d'assolement qui représentent notre capacité à produire des céréales et autres. Le projet discuté sera-t-il soumis à l'enquête publique ? Car, dans ce cadre-là, les surfaces d'assolement sont vérifiées. La réflexion du Conseiller se porte en effet plus loin : si, par hypothèse funeste, on devait toucher à des surfaces d'assolement, cela pourrait devenir très compliqué... Il y aurait en effet le risque qu'il faille redonner des surfaces qu'il faudrait prendre dans des zones de construction qui appartiennent à la Commune. Le Syndic a donné un indicateur, mais M. Parrat est intéressé à connaître son point de vue. Il faut être attentif à ne pas prendre la surface d'assolement !
- M. Olivier Duperrut, Syndic, rappelle que, comme mentionné dans le préavis et le rapport de la commission *ad hoc*, des études préliminaires ont été faites en 2018-2019 pour la réfection des infrastructures agricoles communales. Un dossier complet est d'ailleurs parti à la Confédération (raison pour laquelle ça a pris un peu de temps). On sait donc qu'on a largement assez de terrain pour créer ces chemins AF. La largeur est plus que correcte, en ayant toujours des banquettes entre le chemin et le terrain agricole.
- M. Hervé Bandini, Président, rappelle que l'on se prononce sur un crédit d'étude dont les questions ci-dessus feront l'objet d'une analyse approfondie.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, souligne que ce crédit d'étude est justement demandé pour aller chercher des subventions cantonales et fédérales et déposer auprès du Conseil communal un préavis final d'investissement pour les chemins AF.
- M. Jérémy Maillefer relève que l'élargissement des chemins signifie des routes plus larges et de meilleure qualité qui inciteront davantage d'automobilistes à les emprunter, notamment pour éviter des déviations officielles. Quand on sait que ces chemins AF sont essentiellement pratiqués par des citoyens à pied, à vélo ou avec toutes autres formes de mobilité douce et active, cela peut engendrer des problèmes. Quelles sont les solutions pour y remédier ?
- M. Thierry Marchon informe que le rapport du bureau Gérard Chevaliers SA, qui a été mandaté pour établir un inventaire de l'état des infrastructures des chemins AF, fait mention des normes SIA.
- M. Cédric Boss demande si l'étude qui a été faite aborde la notion de poids. En effet, le matériel agricole a de l'ampleur et du poids, ce qui signifie que l'on peut rouler avec 40 tonnes sur ce type de chemins. Selon lui, les centimètres d'élargissement des routes représentent des « peanuts » et il se dit davantage inquiet de la problématique du poids.
- M. Hervé Bandini, Président, suppose que ces notions-là seront analysées dans la future étude.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que c'est la raison pour laquelle la Municipalité s'est attachée les services d'un spécialiste, le bureau Gérard Chevalier SA. De plus, malgré l'élargissement, les chemins AF ne deviendront jamais une autoroute et deux voitures ne pourront pas se croiser à 50km/h et devront aller sur les banquettes. Cela évitera également que les voitures défoncent les banquettes et garder les chemins en bon état.
- M. Jérémy Maillefer préfère que cela défonce une banquette qu'une personne... 25 cm plus proche ou pas, quand il y a une voiture et que l'on est piéton, cela fait une grosse différence, ce ne sont pas des peanuts. Il maintient et appuie le point soulevé précédemment. Actuellement, les voitures doivent ralentir pour croiser les piétons et il craint que cela ne soit plus le cas si les chemins sont élargis.
- M. Yves Trottet s'est livré à un bref calcul : à 7 km de chemins AF, 50 cm représentent 3'500 m<sup>2</sup>, soit 3,5x la surface du terrain d'une maison. Ce ne sont pas des peanuts ! [ndlr : le rapport de la commission *ad hoc* fait état de 17.5 km de chemins AF]
- M. Guillaume de Buren a pris bonne note que ces chemins seront réalisés avec du béton recyclé. On ne va pas devoir créer une gravière pour gérer ces 3'500 m<sup>2</sup> de surface... D'autre part, ne peut-on pas mettre des interdictions générales de circuler sur ces chemins AF (hors exploitation agricole) ? Il s'agit, à son avis, d'une compétence communale.
- M. Hervé Bandini, Président, relève qu'il s'agit d'une remarque pragmatique à prendre en compte.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, le confirme.
- M. Cédric Boss constate que la création d'une telle interdiction signifie que plus personne, mise à part la voirie et le trafic agricole, ne pourra plus circuler sur ces chemins. S'il souhaite aller à la déchetterie depuis son domicile, par où devra-t-il donc passer ? Par le centre du village et y générer du trafic ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond en plaisantant qu'il devra passer par Mex, comme ça la circulation ne se fera pas à Vufflens-la-Ville.
- M. Hervé Bandini, Président, propose de ne pas se noyer dans les détails pour le moment ; si le crédit d'étude complémentaire est adopté, ces problématiques reviendront au Conseil à travers des phases plus concrètes. La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 4/2022 du 9 mai 2022 ;
- Oûi le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2022 pour une étude de TTC CHF 65'000.00 relative aux travaux de réfection des chemins des améliorations foncières (AF) / Etapes I et II – Phase étude de projet et appel d'offres ;
2. D'autoriser le financement par notre trésorerie courante ;
3. De prélever le solde des dépenses au fonds de réserve 9282.10 « Rénovation routes ».

Le préavis n° 4/2022 est accepté à la majorité par 32 voix pour et 1 abstention.

## 10. RÉVISION DU RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'UTILISATION DU « FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL »

Suite à la discussion du 16 décembre 2020 autour de la proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal (dit aussi « Fonds Bobst »), il avait été décidé que le Bureau se pencherait sur la révision du règlement afin qu'il soit conforme aux souhaits émis par les Conseillers.

M. Hervé Bandini, Président, propose donc de modifier le texte du règlement de la manière suivante (modifications en rouge) :

### **C. Utilisation du Fonds**

5. *Chaque membre du Conseil Communal peut présenter une proposition d'utilisation du Fonds. La demande doit revêtir la forme écrite et être adressée au Président du Conseil Communal au moins ~~20~~ 30 jours ouvrables avant la date d'une assemblée. La demande doit être soutenue par au moins cinq Conseillers-ères, soumissionnaire y compris. Le Président soumet d'abord la proposition au Bureau du Conseil Communal qui l'examine et vérifie sa conformité au règlement du Fonds. Le Président porte ensuite ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal pour y être débattu ; la proposition étant transmise par écrit aux Conseillers-ères parallèlement à la convocation.*

La proposition de révision est adoptée à l'unanimité.

Le règlement mis à jour est disponible sur l'Intranet du Conseil communal, rubrique « Documents généraux ».

## **11. ÉLECTIONS RÉGLEMENTAIRES DES COMMISSIONS PERMANENTES AINSI QUE DU BUREAU DU CONSEIL**

### **Élection des commissions permanentes**

#### Élection de la Commission des finances

M. Hervé Bandini rappelle que, chaque année, le-la président-e en fonction est sortant-e de la commission. Mme Fanny Falconnet, présidente sortante, est donc remplacée par M. Ludovic Jaugey.

M. Joseph Vanderweckene propose sa candidature pour le siège laissé vacant. Etant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

La Commission des finances se compose de :

- M. Ludovic Jaugey, nouveau président
- M. Julien Humair
- Mme Armelle Saunier
- M. Pierre-André Vullioud
- M. Joseph Vanderweckene

#### Élection de la Commission de gestion

M. Samuel Berthoud, président sortant, est remplacé par M. Guillaume de Buren.

Pour les deux sièges laissés vacants, M. Hervé Bandini annonce avoir reçu préalablement deux candidatures : celles de M. Patrik Wicht et de Mme Marie-Laure Lüscher.

M. Patrik Wicht et Mme Marie-Laure Lüscher sont élus tacitement par acclamation.

La Commission de gestion se compose de :

- M. Guillaume de Buren, nouveau président
- M. Laurent Corbaz
- M. Marco Grilli
- M. Patrik Wicht
- Mme Marie-Laure Lüscher

Les autres commissions n'ayant demandé aucun changement, elles sont reconduites tacitement.

### **Élection des scrutateurs et suppléants**

#### Élection des deux scrutateurs

Sont élus tacitement par acclamation : M. Jean-Marc Lüscher  
M. Marc Zosso

#### Élection des deux vice-scrutateurs

Sont élus tacitement par acclamation : Mme Diana Duperrut  
M. Michel Equey

## Élection du ou de la Président-e et des Vice-président-e-s

### Élection du ou de la 2<sup>e</sup> Vice-président-e

Deux candidats, Mme Fanny Falconnet et M. Cédric Boss, proposent leur candidature pour le poste de 2<sup>e</sup> Vice-président-e. On procède au vote à bulletin secret. Le Président lève la séance le temps du dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés : <b>33</b>	Bulletins nuls : <b>0</b>
Bulletins rentrés : <b>33</b>	Bulletins valables : <b>33</b>
Bulletins blancs : <b>0</b>	Majorité absolue : <b>17</b>

Est élue au scrutin individuel secret par 31 voix : Mme Fanny Falconnet.

M. Cédric Boss obtient 2 voix.

### Élection du ou de la 1<sup>er</sup> Vice-président-e

M. Laurent Corbaz est seul candidat au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président.

Est élu tacitement par acclamation : M. Laurent Corbaz

### Élection du ou de la Président-e

Mme Stéphanie Reda est seule candidate au poste de Présidente.

Est élue tacitement par acclamation : Mme Stéphanie Reda.

## 12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Pierre-André Vullioud relève que, lors du précédent Conseil, le bureau Impact-Concept SA a été mentionné à deux reprises : la première fois en tant que bureau d'ingénieurs pour le PECC (Plan énergie et climat communal) et, une seconde fois, dans la représentation du suivi par le groupe Orllati. La gravière est un projet sensible qui suscite déjà de vives réactions de la part de nombre de concitoyens, y compris des réactions fortement négatives. Il y a des risques que la proposition du bureau Impact-Concept SA dans le cadre du PECC soit discréditée à cause de sa relation à Orllati. Il pourrait en effet y avoir des collisions de présentation très malheureuses... Est-ce que la Commune est consciente de ce risque et est-ce que les personnes qui participent au plan climat et au plan gravière sont des gens séparés ? Par ailleurs, la Municipalité était-elle au courant, au moment de l'attribution du mandat du PECC, que le bureau Impact-Concept SA travaillait déjà pour Orllati ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le remercie pour cette réflexion fort intéressante. Le Canton a délivré son autorisation pour avancer sur le PECC afin d'obtenir des subventions, mais rien n'avait été fait avant. Le contrat est maintenant signé avec Impact-Concept SA. Il peut en effet y avoir de corrélations, mais, de son point de vue, la gravière est une chose et le plan climat une autre. Il souligne encore que le PECC est très bien structuré entre ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire. M. le Syndic confirme qu'il y a bien deux répondants différents : Mme Schelker pour le projet de la gravière et une autre collaboratrice pour celui du PECC. La Municipalité se verrait mal de dénoncer le contrat qui vient d'être signé avec Impact-Concept SA, mais il prend bonne note de la réflexion de M. Vullioud.

- M. Pierre-André Vullioud déclare que le but n'était pas de dénoncer un quelconque contrat, mais de rendre la Municipalité attentive sur le fait que certains raccourcis pourraient être pris et interprétés de manière malheureuse.
- M. Michel Equey adresse tout d'abord ses remerciements à la Municipalité ainsi qu'à la stagiaire, Mme Maud Lannaz, pour la nouvelle présentation du BIOV qu'il juge excellente. Il se renseigne ensuite sur le chalet qui a complètement brûlé dans la petite zone au bord de la Venoge, en bas de l'Arzillier direction Bussigny, et du tas de cendre et de matériel qui n'a toujours pas été évacué depuis bien une année.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que la Municipalité est intervenue au niveau de la succession du propriétaire, lequel est décédé. Très récemment, M. Gruaz a pu obtenir, du locataire de l'un des autres petits chalets, le numéro de téléphone du beau-fils. Ce dernier va être contacté, sans devoir passer par la procédure habituelle de succession, afin de procéder à l'évacuation des déchets. Les choses devraient donc rentrer dans l'ordre.
- Faisant suite à la discussion amorcée par M. Jérémy Maillefer, M. René Parrat se pose la question de savoir si la problématique de la circulation à Vufflens-la-Ville ne devrait pas être envisagée de manière plus globale et sur un plus long terme dans le cadre de la Commission « mobilité sécurisée ».
- M. Vu Tran rappelle que, suite à la présentation publique du projet de la gravière, M. le Syndic avait annoncé que la présentation serait mise à disposition de la population. Ne trouvant rien à ce sujet, le Conseiller annonce avoir écrit à la Municipalité 45 jours après la présentation et il a été renvoyé vers M. Aeby, directeur d'Orlati Granulats & Béton SA. Ce dernier lui a volontiers mis à disposition ce document, sans toutefois accepter qu'il soit déposé sur l'Intranet du Conseil communal. Les personnes intéressées doivent donc s'adresser directement à lui pour obtenir ce document. M. Tran souligne encore que la population est très demandeuse de cette présentation.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que le nécessaire sera fait.
- Mme Stéphanie Reda revient sur la présentation de la gendarmerie lors du Conseil de mars dernier. La Municipalité a-t-elle prévu de faire un contrôle de vitesse avec un radar qui flashe les voitures ? Si tel n'est pas le cas, la Conseillère l'encourage vivement, car la circulation, aux abords de l'école notamment, est de plus en plus problématique.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe qu'une discussion est prévue prochainement avec la gendarmerie, c'est donc un sujet qui sera pris en considération.
- Mme Stéphanie Reda ne peut que constater que, malheureusement, la sensibilisation ne fonctionne pas.
- M. Eric Scharmay propose que le drapeau de Vufflens-la-Ville soit accroché constamment sur le bâtiment de l'Administration communale.
- M. Hervé Bandin, Président, en prend bonne note.
- M. Cédric Boss se dit interpellé que les exagérations de certains automobilistes en certains endroits aient toujours lieu. Comment mettre en place un contrôle ou une sécurisation afin que ces « pratiques récréatives » soient définitivement abandonnées ?
- M. Hervé Bandini, Président, répond que la Commission « mobilité sécurisée » empoigne ce sujet depuis maintenant quelques années. Ces sujets et préoccupations sont effectivement récurrents. N'oublions pas que certaines compétences ne sont pas communales, notamment celle de savoir où et quand seront mis des radars.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, rebondit sur les propos de MM. Vullioud et Tran : comme annoncé lors de la dernière séance de Conseil, la Municipalité a proposé à ses membres de bénéficier en primeur de la visite des installations d'Orlati sur les sites de Bioley-Orjulaz et de Bettens. Dans l'idéal, il conviendrait d'être sur place à 16h afin de se faire une bonne idée des nuisances des exploitations. Un sondage à main levée est effectué afin de savoir qui pourrait y participer le mardi 30 août 2022, en partant de Vufflens-la-Ville à 15h30. De nombreux Conseillers lèvent la main.

- M. Samuel Berthoud se réjouit d'entendre que le PECC avance et que Vufflens-la-Ville fasse partie des 30 communes qui ont décidé d'y prendre part. Pour que le projet puisse bénéficier de subventions, il rappelle que la démarche participative fait partie intégrante des points retenus.
- La parole n'étant plus demandée, M. Hervé Bandini, Président, remercie l'assemblée pour sa confiance, son indulgence et sa participation durant les trois années où il a eu l'honneur, puis le plaisir, de mener les débats du Conseil communal. L'ambiance et le respect ont démontré qu'il est fondamental que chacun fasse un pas vers l'autre pour trouver des solutions. C'est l'atmosphère qui règne au sein de ce Conseil et, en y reprenant la parole d'ici peu, il espère ne pas casser cette belle dynamique... ! Merci beaucoup !

L'assemblée applaudit longuement et chaleureusement le Président sortant.

A son tour, M. Olivier Duperrut, Syndic, lui adresse les vifs remerciements de la Municipalité et lui remet un présent.

*Monsieur le Président, cher Hervé,*

*Te voilà sur le départ après trois années passées à la présidence du Conseil communal de Vufflens-la-Ville. Trois années bien remplies que l'on peut résumer en quelques chiffres, en autres, malgré cette période de COVID.*

*Hervé, pendant ces trois ans, tu as toujours été dévoué à ta tâche, parfois ardue et ingrate, sans compter ton temps. Tu as présidé treize séances du Conseil communal. Lors de ces séances, il t'a fallu traiter, manager, créer et orchestrer avec ton Bureau pour que tout se passe au mieux... et cela a toujours été le cas. Pendant ton mandat, trente-trois préavis ont été mis à l'ordre du jour, trois budgets, deux rapports de gestion et bouclement des comptes, deux postulats, quelques amendements aux préavis proposés par la Municipalité, des questions au point « Divers » bien entendu, des élections et des votations, et j'en passe. Mais il ne faudrait pas oublier ton discours lors de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août 2019, mémorable ! Tout cela toujours mené de main de maître, MERCI.*

*Hervé, au nom des autorités du village et des citoyens, nous tenons à te remercier et à te féliciter pour ton travail et ton pragmatisme pendant toutes ces séances. Cela n'a pas toujours été tâche facile, avec ce fameux COVID qui a chamboulé l'organisation. Il a fallu appliquer les prescriptions cantonales, respecter les distances entre Conseillers, planifier des séances sans public, sans table... et avec masque. Alors bravo à toutes et à tous, nous l'avons fait avec sérieux et bonne humeur, même si personne ne se plaindra du retour à la normalité retrouvée.*

*Hervé, nous nous réjouissons de te retrouver de l'autre côté de la table, bien que, personnellement, j'appréciais ta compagnie à mes côtés. Mais tout règne a une fin !*

*Nous souhaitons également la bienvenue à Mme la Présidente élue, Stéphanie Reda.*

\* \* \*

## CLÔTURE

Le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 12 octobre 2022 à 20h** sous la présidence de Mme Stéphanie Reda.

La séance est levée à 22h30.

## POINTS EN SUSPENS

### Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de ...	Echéance
Postulat	<i>Enjeux d'une mobilité sécurisée</i>	CC 4-2019 11.12.2019	Municipalité	Réponse sera donnée lors du CC du 14.12.2022 (rapport)
Postulat	<i>Un plan énergie et climat communal (PECC) pour notre Commune</i>	CC 2-2021 09.06.2021	Municipalité	En cours d'étude

*Ajout au PV selon recommandation 08-21  
Rapport de la Commission de gestion 2021*